

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration du laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont exercées par le syndicat **Eaux de Vienne - Siveer**.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une seule UDI a été définie dans le *Comité local de Bonneuil-Vouneuil*.

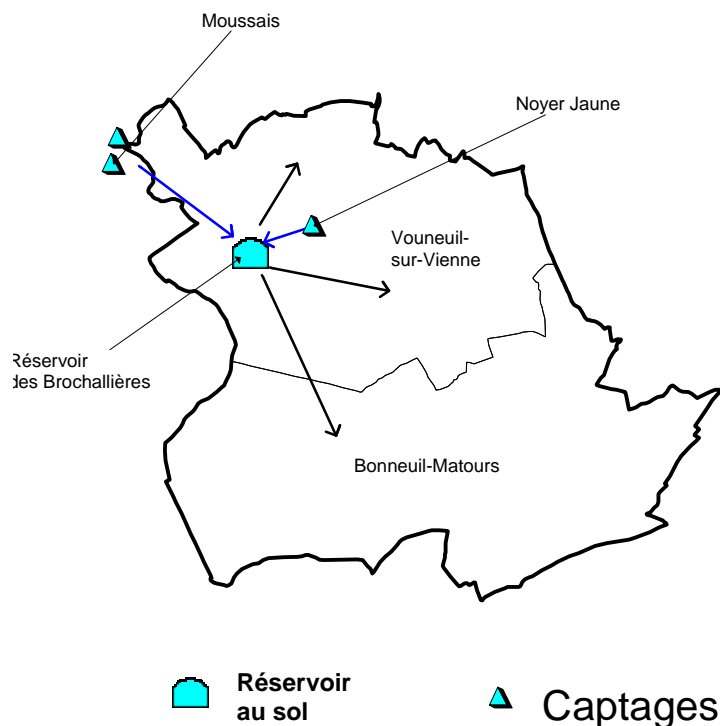
Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*.

L'UDI est desservie par un mélange d'eaux souterraines provenant de *Moussais* qui sont situées sur la commune de *Vouneuil-sur-Vienne*.

Ces captages (2 forages) qui appartiennent au syndicat de production du SIPEM, puisent dans la nappe aquifère captive du jurassique supérieur.

NB : Le puits de *Noyer Jaune* qui a été arrêté depuis mai 2013 suite à des pollutions récurrentes en pesticides n'a pas été remis en service et reste contaminé.



Traitement : l'eau provenant de Moussais fait l'objet d'une déferrisation suivie d'une désinfection au chlore gazeux. Elle alimente le réservoir des Brochallières.

Contrôle : 15 prélèvements représentant **647 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine

Protection des ressources :

La **procédure administrative** (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour les captages de *Noyer Jaune* et de *Moussais*.

Qualité de l'eau distribuée :

| PARAMETRES | Limites ou Réf. de qualité | RESULTATS | | |
|-----------------------------------------|----------------------------|--------------------|-------------|---------|
| | | Réseau d'adduction | | |
| | | Minimum | Moyen | Maximum |
| pH | 6,5 - 9 | 7,3 | 7,6 | 7,8 |
| Conductivité ($\mu\text{S/cm}$ à 25°C) | 200 - 1100 | 616 | 649 | 686 |
| TURBIDITE (en NFU) | 2 | 0,00 | 0,16 | 2,00 |
| DURETE (TH en °F) | Néant | 30,0 | 30,3 | 31,0 |
| NITRATES (en mg/l) | 50 | 0 | 0,0 | 0,7 |
| FLUOR (en mg/l) | 1,5 | 1,10 | 1,15 | 1,20 |

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une **bonne transparence** qui s'est traduite de manière générale par une **faible turbidité**.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7°anglais et 0,56° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F sur les réseaux intérieurs de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 % et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux** alimentant le syndicat **sont moyennement fluorées** et **des apports complémentaires ne sont pas conseillés**.

Nitrates

- Les analyses sur le réseau ont montré une **absence de nitrates**.

Pesticides

- Absence des produits recherchés sur les eaux distribuées provenant de Moussais.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

